

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

VOLUME 2, NUMÉRO 1, JANVIER 2009

LES VOISINS PRODUISENT DES ODEURS NAUSÉABONDES? QU'ADVIENT-IL DES PLAINTES DÉPOSÉES PAR LA POPULATION?

Par : Finbar Desir, Innovation, génie et prestation des programmes

DANS CE NUMÉRO :

- Qu'advient-il des plaintes déposées par la population?
- Collectivité consommatrice d'énergie verte
- Dernières nouvelles sur la gestion des éléments nutritifs
- Événements à venir

Grâce aux exploitations agricoles, aux boisés, à la faune et à l'air frais, la population rurale apprécie le charme et la beauté de la campagne. Plusieurs quittent les villes pour la campagne en quête de paix et d'un environnement idéal.

La plupart des gens sont conscients qu'une collectivité rurale comprend des agriculteurs et que l'agriculture est une industrie. Le secteur agricole et agroalimentaire de l'Ontario emploie 650 000 personnes et sa contribution annuelle à l'économie provinciale s'élève à 30 milliards de dollars. Cela signifie que certaines activités se déroulent selon un horaire de production et que quelques-unes ont une incidence sur les habitants résidant à proximité des exploitations agricoles. Dans presque tous les cas, les agriculteurs et leurs voisins ruraux s'entendent bien. Il existe toutefois des exceptions.

L'année dernière (2007-2008), le ministère a reçu 203 plaintes relatives aux pratiques agricoles. De ce nombre, 103 plaintes, soit 51 % du total, portaient sur les odeurs. Les autres traitaient principalement du bruit (35 %) et de la poussière (8 %). Les plaintes relatives aux odeurs concernent habituellement :

- l'épandage de fumier dans les champs par les agriculteurs;
- les bâtiments d'élevage équipés de ventilateurs;
- les tas de fumier;
- les producteurs de champignons.

Pour gérer les différends en matière de pratiques agricoles, le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire* (LPAPA). Cette loi fonde la Commission de protection des pratiques agricoles normales (CPPAN) pour déterminer les « pratiques agricoles normales ». Lorsqu'une personne dépose une plainte relative aux odeurs ou à toute autre nuisance émanant d'une pratique agricole particulière, la Commission détient le pouvoir de tenir une audience pour déterminer s'il s'agit d'une pratique agricole normale. Le cas échéant,

Habituellement, lorsque des plaintes visant des pratiques agricoles sont déposées, un ingénieur agricole régional travaille de concert avec toutes les parties pour résoudre le différend. Cette année (2008-2009), les spécialistes en environnement de l'unité se joignent aux ingénieurs pour résoudre les plaintes. La Commission exige que toute plainte passe d'abord par chacune des étapes du processus de résolution des différends avant d'être entendue en audience.

Chaque année, grâce au processus de résolution des différends, le personnel de l'unité résout la grande majorité des plaintes. Pour la période 2007-2008, seulement six des 203 plaintes ont été entendues devant la Commission. Seulement deux de ces six plaintes portaient sur les odeurs. Par conséquent, même si les odeurs demeurent la plus grande source de plaintes relatives aux pratiques agricoles, le personnel de l'unité assigné au processus de résolution des différends s'est avéré très efficace dans la résolution de ces dernières.

UN INGÉNIEUR SUISSE SE PRONONCE SUR LA COLLECTIVITÉ CONSOMMATRICE D'ÉNERGIE VERTE

Par : Jake DeBruyn, ing., MAAARO, Innovation, génie et prestation des programmes

La Federation of Agriculture du comté d'Oxford (Ontario) a récemment accueilli Thomas Boehni, un ingénieur en énergie de la Suisse, pour discuter des collectivités rurales consommatrices d'énergie verte. M. Boehni, ingénieur en mécanique de formation, est à la tête de Boehni Energy and the Environment, dont le siège social se trouve à Frauenfeld, en Suisse. Au cours d'un atelier à Woodstock en Ontario, le 18 novembre 2008, Boehni a présenté ses travaux portant sur le village d'Hohentannen. Le village de 604 habitants travaille en vue d'atteindre son objectif d'approvisionnement local de 50 % en énergie renouvelable pour 2012. L'attention est tournée vers l'électricité, le chauffage et les carburants pour véhicules.

La région autour d'Hohentannen compte 250 000 habitants qui dépensent environ 600 millions de dollars annuellement en pétrole et en gaz naturel provenant d'autres collectivités publiques. En optant pour des sources d'énergie locale (même si ces dernières sont un peu plus dispendieuses), la collectivité locale pourrait profiter d'avantages économiques considérables et les sommes dépensées demeurerait dans la région.



Figure 1. Installation solaire photovoltaïque sur une résidence d'Hohentannen.

Dans sa présentation, M. Boehni a insisté sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques avec des thermopompes, laquelle s'avère une ressource essentielle qui est mise en œuvre à grande échelle par les agriculteurs et villageois. Il a également axé sa présentation sur l'optimisation de la production d'énergie à partir d'une petite empreinte. Les conversions suivantes présentent différentes approches pour capter l'énergie sur 1 m², selon Boehni :

Panneau solaire photovoltaïque (PV) de 1 m² = 140 kWh d'électricité par année

Panneau solaire photovoltaïque (PV) de 1 m² avec thermopompe = 560 kWh de chauffage = 50 L d'huile

1 m² d'énergie héliothermique = 380 kWh de chauffage par année

1 m² de maïs-fourrage = 1,5 kWh d'électricité (au moyen de biogaz)

1 m² de maïs-grain servi aux animaux = 0,1 kWh d'énergie (dans la viande)

1 m² de pommes de terre = 3,3 kWh d'énergie (alimentaire)

1 m² de déchets de bois (après le sciage) = 1 kWh de chauffage

En matière de transport, les Suisses sont plus portés à conduire des véhicules de petite taille et ont accès à un plus grand nombre de véhicules au diesel sur leur marché. Pour cette raison, l'utilisation de l'huile végétale brute (HVB) devient de plus en plus

courante, en mélange avec du diesel jusqu'à concurrence de 50 % durant les mois estivaux. Veuillez remarquer qu'il ne s'agit pas de biodiesel, mais plutôt d'huile pure. L'huile végétale brute est achetée directement auprès de l'agriculteur au moyen d'une pompe à carburant sur les lieux de l'exploitation agricole. Quant au carburant fait à partir de produits de la terre, Boehni a souligné qu'une camionnette nord-américaine typique parcourt environ 1 km par mètre carré d'un champ de canola, une voiture économique de petite taille franchit environ 5 km par mètre carré d'un champ de canola et une bicyclette électrique roule environ pendant 5 000 km avec un seul panneau solaire d'un mètre carré.

La Suisse a un régime de prix pour l'électricité qui favorise les panneaux solaires installés sur les toits actuels, offrant environ 70 ¢/kWh comparativement aux panneaux solaires installés au sol qui reçoivent environ 50 ¢/kWh (une somme comparable au 42 ¢/kWh offerts par l'Ontario pour les panneaux solaires aux termes du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable). Mais l'adoption rapide dans leur système électrique signifie que certains projets ne bénéficient pas du prix élevé. Malgré ce qui précède, les habitants installent une gamme de systèmes même en l'absence de primes d'encouragement ou de subventions. La motivation d'appuyer les industries locales (un fabricant de PV se trouve à quelques kilomètres en Allemagne) ou les sources locales de carburants (biomasse locale pour utiliser dans le système de chauffage centralisé) sert de facteur de stimulation supplémentaire pour les participants locaux.



Figure 2. Améliorations énergétiques dans un château d'Hohentannen.

Pour plus de renseignements sur la conservation et la production d'énergie, visitez le site Web du MAAARO : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/engineer/energy.html>

Il est important d'étudier les investissements économiques, environnementaux et sociaux relatifs aux approches énergétiques que nous défendons. Dans la plupart des situations, le rendement énergétique est le premier objectif et le plus facile à atteindre que toute exploitation agricole ou de transformation des aliments doit viser. En plus des subventions fédérales et provinciales offertes à des fins de vérification ou d'amélioration, habituellement la récupération sur les étapes du rendement énergétique mérite l'attention de l'installation ou de l'exploitation agricole. Et à titre de changement au niveau technologique et des valeurs sociales (par exemple, l'élimination progressive prévue des centrales au charbon en Ontario), les intervenants pourraient modifier leurs anciennes hypothèses concernant la non-viabilité ou la non-pertinence de certaines technologies. Le fait d'étudier d'autres collectivités publiques peut s'avérer utile pour nous motiver et susciter notre intérêt alors que nous allons de l'avant ici au Canada.

Pour joindre Thomas Boehni : boehni@euu.ch

Pour joindre Jake DeBruyn : jake.debruyn@ontario.ca

GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS

Avis aux experts-conseils!

Le premier groupe de certificats d'élaboration des stratégies et des plans des exploitations agricoles sera renouvelé en 2009.

La réglementation de la gestion des éléments nutritifs exige la conformité à trois critères pour renouveler votre certificat (par. 100 (5)) :

- Être titulaire d'un certificat initial en bonne et due forme, qui n'a jamais été suspendu ni annulé.
- Déposer sa demande au cours de l'année de renouvellement.
- Réussir l'examen.
- Payer les frais d'examen.

Nous vous conseillons fortement d'amorcer la planification de votre renouvellement un an avant la date d'expiration de votre certificat. Cela vous assurera de conserver votre certification. Nous vous conseillons de suivre les étapes suivantes pour renouveler votre certificat.

1. Vérifier la date d'expiration.
2. Demander de la documentation à des fins d'études auprès de la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs au 1 866 242-4460.
3. Étudier en vue de l'examen.
4. Communiquer avec la ligne d'information sur la gestion des éléments nutritifs pour connaître l'horaire des examens.
5. Rédiger l'examen au moins six mois avant la date d'expiration de votre certificat.
6. Une fois l'examen réussi, soumettre votre demande de renouvellement au bureau de Guelph au moins trois mois avant la date d'expiration de votre certificat.

Si vous échouez à l'examen, vous aurez deux autres chances de réussir l'examen avant de devoir recommencer le processus de certification.

Si vous avez des questions concernant le processus de certification, communiquez avec nous au 1 866 242-4460

LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES ÉLÉMENTS NUTRITIFS MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT DE L'ONTARIO 392/08

Le Règlement sur la gestion des éléments nutritifs 267/03 modifié par le Règlement de l'Ontario 392/08 reporte les dates d'inclusion progressive de certains producteurs de matières de source non agricoles. Les nouvelles dates d'inclusion progressive sont les suivantes :

Point	Type de matières de source non agricole produites et circonstances	Date d'inclusion progressive
1.	Matières sèches biologiques provenant d'égouts si :	
	a) l'exploitation est une station de traitement des eaux d'égouts municipaux dont la capacité nominale approuvée est de 45 400 mètres cubes ou moins par jour;	Le 31 décembre 2009
	b) l'exploitation est une station de traitement des eaux d'égouts municipaux dont la capacité nominale approuvée est supérieure à 45 400 mètres cubes par jour.	Le 1 ^{er} janvier 2005
2.	Matières de source non agricole non visées au point 1.	Le 31 décembre 2009

Les exploitations agricoles assujetties à l'inclusion progressive en vertu de la *Loi sur la gestion des éléments nutritifs* et qui épandent des matières de source non agricole (MSNA) sont tenues d'avoir un PGEN approuvé à moins qu'elles en soient exemptées jusqu'au 31 décembre 2009 parce qu'elles répondent aux trois conditions suivantes :

- leurs animaux d'élevage produisent moins de 300 UN;
- l'exploitation agricole n'est pas située à moins de 100 mètres d'un puits municipal;
- elles ont reçu du MEO un certificat d'autorisation de site d'amendement organique du sol, dont le MAAARO a reçu notification.

Pour un exemplaire de la version la plus récente du Règlement sur la gestion des éléments nutritifs 267/03, visitez le site http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws_regs_030267_f.htm.

STATISTIQUES PERTINENTES

Nombre d'exploitations agricoles ou de terres associées assujetties	2 200 à 250 000 ha
Détenteurs d'un certificat de planification pour les exploitations agricoles (CPEA) (Agriculteurs certifiés)	171
Détenteurs d'un certificat d'élaboration de stratégies ou de plans à l'intention des exploitations agricoles (CESPEA) (Conseillers en gestion des éléments nutritifs du secteur privé)	102
Participants à la formation en gestion des éléments nutritifs depuis 2004	3,400
Détenteurs d'un permis d'épandage commercial de matières prescrites (PECMP) (exploitants d'épandeurs)	144
Détenteurs d'un certificat de courtier	149
Détenteurs de permis de technicien	552

Statistiques estimées pour 2008

Question des experts-conseils et des agriculteurs

QUESTION :

Un agriculteur non agréé a préparé, il y a quelques années, sa propre stratégie et son propre plan de la gestion des éléments nutritifs (SPGEN) qui doit être renouvelée pour une période de cinq ans. Aucun changement aux activités de l'exploitation ne requiert une demande d'approbation de la stratégie et du plan de la gestion des éléments nutritifs. Quels sont les critères de renouvellement pour cette exploitation agricole?

RÉPONSE :

L'agriculteur doit demander à un consultant en gestion des éléments nutritifs agréé de mettre à jour sa stratégie et son plan, sous le sceau de la confidentialité. L'agriculteur (ou le consultant) doit également remplir les documents relatifs à la demande d'inscription et les envoyer au MAAARO.

Événements à venir

Le 17 janvier 2009 – Conférence « Farm\$mart » sur l'agriculture, Université de Guelph

Une date à retenir. Consultez tous les détails au www.uoguelph.ca/farmsmart/ (en anglais seulement)

Du 22 au 25 janvier 2009 – 28^e conférence sur les produits biologiques de Guelph, « O »

pour occasion, centre universitaire de Guelph. Consultez tous les détails au

www.guelphorganicconf.ca/ (en anglais seulement)

Les 3 et 4 février 2009 – Assemblée annuelle de L'Association pour l'amélioration des sols et récoltes de l'Ontario, Sheraton Fallsview, Niagara Falls. Consultez tous les détails au

www.ontariosoilcrop.org

Du 10 au 13 mars 2009 – 3^e conférence annuelle « Growing the Margins », Palais des

congrès de London, London, ON. Cette conférence aura lieu conjointement avec la 1^{re} conférence et

exposition annuelle canadienne sur les biogaz agricoles et alimentaires. Pour de plus amples

renseignements, visitez le www.gtmconference.ca/ (en anglais seulement) ou le

www.gtmconference.ca/splashbiogas/ (en anglais seulement).

Cours de formation à l'intention des consultants en gestion des éléments nutritifs :

Le 12 février 2009 à Guelph

Le 19 février 2009 à London

Le 26 février 2009 à Kemptville

DONNEZ-NOUS DE VOS NOUVELLES

Vous avez des questions? Vous avez besoin de plus d'information? Vous souhaitez que des sujets précis figurent dans le prochain numéro? Veuillez communiquer avec le spécialiste en environnement de votre région :

Andrew Barrie

spécialistes en environnement

MAAARO

Adresse au bureau: 220 Trillium Court, Bldg 3,

PO Box 189

Walkerton ON N0G 2V0

Tél. 519-881-1457

Fax: 519-881-0525

Courriel: andrew.barrie@ontario.ca

Venez nous voir en ligne : <http://www.omafra.gov.on.ca/french/nm/newsletteremn.htm>

Information sur la gestion des éléments nutritifs 1 866 242-4460

Courriel : nman.omafra@ontario.ca

www.ontario.ca/maaaro